

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 10 FEVRIER 2017

Présents : BOURING Hubert, DE ZORZI Isidore, FRANCOIS Sandrine, SCHMIT Daniel, EPPE Catherine, ROTHAN Eric, ROTH Lucile, THEOBALD Marc, NONN Alex, JACOB Martine

Absents excusés : Mme BLAZY Virginie a donné procuration à M. DE ZORZI Isidore

Mme BOSSI Maryline a donné procuration à M. ROTHAN Eric

Mme SCHMITT Valérie a donné procuration à M. EPPE Catherine

Absents : LEJEUNE David, WISSEN Nicolas

M. BOURING Hubert, Maire, déclare la séance ouverte.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2016

Après lecture du compte-rendu de la séance 16 décembre 2016, le Conseil Municipal l'adopte.

### PREEMPTION

Situation du bien : Section 5 parcelles 7, 58, 250/39, 318, 319 et 345

Propriétaire : M. NOSS Peter et Mme JOCHUM Beatrix

Demandeurs : Melle DEROU Maéva

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré renonce au droit de préemption et autorise le Maire à signer l'acte afférent à ce dossier.

### TRANSFERT DE COMPETENCE PLU

Considérant l'attachement du conseil municipal à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

le Conseil Municipal décide

**De s'opposer** au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

### DEMANDE DE SUBVENTION LIGUE CONTRE LE CANCER

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 100 Euros à la Ligue contre le Cancer pour l'année 2017.

### LIGNE DE TRESORERIE

Une ligne de trésorerie s'avère nécessaire. Deux banques nous ont fait des propositions, à savoir : le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal :

- demande l'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités

- autorise Monsieur le Maire à ouvrir auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 300 000,00 € dont les conditions sont les suivantes citées ci-dessus.

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard pour la date précisée ci-dessus.

### CONVENTION INRAP « DIAGNOSTIC REMELFING-REBBERG »

Une convention est établie entre la Commune de Rémelfing et l'INRAP afin de définir les modalités de réalisation de l'opération de diagnostic (opération d'archéologie) du Rebborg (lotissement « Les Hauts de Sarre »).

L'INRAP assure l'exploitation scientifique des opérations et la diffusion de leurs résultats. Il concourt à l'enseignement, à la diffusion culturelle et à la valorisation de l'archéologie. Il établit le projet scientifique d'intervention.

#### CONVENTION DE DESSERTE GRDF DU LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SARRE »

Une convention de desserte est établie entre la Commune de Rémelfing pour le lotissement « Les Hauts de Sarre » et GRDF.

Cette convention permet de faire bénéficier les futurs acquéreurs des lots de la possibilité de se raccorder au réseau de distribution de gaz naturel.

#### CONVENTION ORANGE DU LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SARRE »

Ce point est supprimé.

#### TRAVAUX DE DEFRIQUEMENT DES TERRAINS DU LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SARRE »

Des travaux de défrichage de terrains au lotissement « Les Hauts de Sarre » doivent être entrepris.

3 devis nous sont parvenus, à savoir : Entreprise HOLTZINGER, Entreprise FRANCK et l'Entreprise CLEMENT.

Après avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le vendredi 10 février 2017, l'entreprise retenue est l'entreprise FRANCK pour un montant de 9 000,00 € HT soit 10 800,00 € TTC.

#### REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE LA MAIRIE

La chaudière de la mairie doit être changée.

3 devis ont été demandés : Entreprise CCSE, Entreprise GABRIEL et l'Entreprise DORKEL.

Après avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le vendredi 10 février 2017, l'entreprise retenue est l'entreprise GABRIEL pour un montant de 15 180,00 € HT soit 18 216,00 € TTC, l'entreprise la mieux disante.

#### MISE EN CONCURRENCE DES FOURNISSEURS DE GAZ

Le Conseil Municipal, décide :

\* De constituer un groupement de commandes dont les membres sont :

- La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

- Les communes membres de la CASC intéressées

en vue de la passation d'un accord-cadre relatif à la fourniture de gaz naturel,

\* De prévoir que la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur,

\* D'autoriser le Maire à signer et à exécuter la convention de groupement, signer et exécuter le marché à venir, et toute pièce s'y rapportant.

#### DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LOCATION DE SALLE

Mme ARAGON Laetitia, domiciliée à COCHEREN avait réservé les deux salles du château pour le samedi 12 août 2017. Elle avait versé la somme de 150,00 €.

Pour des raisons d'ordre personnel, elle demande la résiliation du contrat.

Le Conseil Municipal décide de rembourser la somme de 150 € à Mme ARAGON Laetitia.

#### DEMANDE DE SUBVENTION FSIL - DETR

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- de faire une demande de subvention au titre du FSIL et ou DETR concernant la mise aux normes et la sécurisation de l'école maternelle, à savoir : portails accès, mise en conformité et sécurisation de l'accès

Plan de financement :

Montant des travaux HT : 13 431,00 €

Montant des travaux HT : 8 085,00 €

Montant total des travaux HT : 21 516,00 €

Subvention FSIL/DETR 40 % : 8 606,00 €

Autofinancement : 12 910,00 €

- à signer tous les actes afférents à cette demande de subvention.